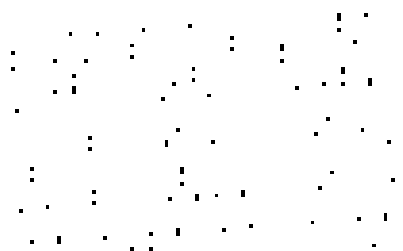


ÉCOLE  
SUPÉRIEURE  
D'ART ET DE DESIGN  
MARSEILLE  
MÉDITERRANÉE



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE  
ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART ET DE DESIGN MARSEILLE - MÉDITERRANÉE  
Siège social : 184, avenue de Lempire - CS 21915 - 13200 Marseille Cedex 9

**ANNEES POST DNSEP**

Conseil d'administration

Séance du 18 décembre 2018

Délibération n° DELIB CO FEDA 18 12 18 ANNEES POST D

L'an deux mille dix-huit, le dix décembre,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au siège de l'établissement,  
sur invitation de Madame la Présidente en date du 20 novembre 2018.

VU

- Code de l'éducation - sous-énoncé partie-Livre VI - titre V Chapitre IX
- Décret n°2017-710 du 2 mai 2017 - art D.129-5



Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

### DECIDE

**Article 1 :** d'inscrire la mise en place d'un poste de post-diplômé au sein de l'établissement

**Article 2 :** de prévoir les crédits nécessaires au budget sur les crédits et articles correspondants.

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de membres présents	16
Nombre de suffrages exprimés	16
Votes pour	16
Votes contre	0
Absent(e)s	0

La présente délibération mise aux voix est :

- Adoptée
- Rejetée

Fait à Marseille, le 10 décembre 2019.

Le Président

Marie-France Desbrieres-Klober

Transmise au représentant de l'Etat le 10/12/19

Madame le Préfet de Marseille, suite aux modalités de la procédure de recours devant le Tribunal administratif de Marseille et informe qu'il bénéficie du droit d'un recours après du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et se transmet au aux services de l'Etat.

Publiée le : .....

